



17 avril, 2020

Foire aux questions pour les parents et les familles au sujet de l'enseignement continu

Cette ressource répond à de nombreuses questions fréquemment posées par les parents et les familles face à la mise en place par les écoles de solutions d'enseignement continu pour les élèves. Nous vivons une situation sans précédent, qui s'accompagne de difficultés inédites pour les écoles, les familles et les élèves. Le Département de l'éducation de l'Iowa (Iowa Department of Education) agira avec diligence dans ses efforts afin de s'assurer que nous disposerons des aides permettant d'offrir aux districts scolaires locaux la souplesse nécessaire pour répondre au mieux aux besoins des élèves, des familles et des communautés. Si vous ne trouvez pas la réponse à votre question ici-même, veuillez envoyer votre question à iadepofed@iowa.gov et nous mettrons à jour cette liste sur une base régulière.

1) Quelle est la définition d'« enseignement continu » pour le reste de cette année scolaire ?

R. « L'enseignement continu » désigne toute méthodologie utilisée pour étendre l'enseignement au-delà des bâtiments physiques des districts, c'est-à-dire : l'enseignement en ligne, à distance et virtuel. L'éventail des méthodologies pédagogiques doit répondre aux besoins uniques de tous les élèves et districts scolaires.

2) Mon école opte pour l'enseignement à distance. Qu'est-ce que cela veut dire ?

R. Cela signifie que votre école demande aux élèves de suivre les cours. L'assiduité sera vérifiée, les cours seront assurés et les résultats seront suivis. La façon dont l'école administrera l'enseignement à distance obligatoire — que ce soit en ligne ou sur supports papier, etc. — dépendra de chaque institution et sera basée sur les besoins des élèves de votre école.

3) Mon école offre des programmes d'enrichissement scolaire facultatifs. Qu'est-ce que cela veut dire ?

R. Cela signifie que votre école offrira des programmes qui favorisent l'enseignement des élèves, mais la participation des élèves sera facultative. Les écoles ne peuvent pas donner de notes ni contrôler l'assiduité.

4) Mon école a choisi de ne pas offrir d'amélioration ou des services en matière éducative à cette heure. Qu'est-ce que cela veut dire ?

R. Cela signifie que votre école rattrapera les heures ou les jours d'enseignement à une date ultérieure à déterminer en consultation avec le Département de l'éducation de l'Iowa.

5) Pourquoi n'exigez-vous pas que tous les districts scolaires offrent un enseignement continu ?

R. Nous encourageons vivement tous les districts scolaires à fournir le plus de soutien possible pour aider les élèves à continuer à apprendre. Dans le même temps, nous comprenons que les meilleures décisions sont prises au niveau local par des personnes qui connaissent davantage leurs communautés, leurs étudiants et leurs familles.

6) Si un district scolaire décide d'offrir des possibilités d'enrichissement scolaire facultatif, devrait-il compenser les jours d'enseignement manqués ?

R. Non. Seuls les districts scolaires qui ne choisissent ni les parcours facultatifs ni les parcours obligatoires pour l'enseignement continu devront rattraper le temps d'enseignement. À ce stade, ils ont tous indiqué qu'ils offriraient des possibilités d'enseignement continu à leurs élèves.

7) Comment les étudiants vont-ils rattraper les heures qu'ils ratent si leur district ne choisit ni l'option facultative ni l'option obligatoire ?

R. Ces districts devront collaborer avec le Département de l'Éducation pour traiter cette question en fonction des circonstances actuelles. Des heures ou des jours peuvent être ajoutés à l'année en cours ou éventuellement à l'année scolaire suivante, avec une exception pour les étudiants en dernière année.

8) Qu'advient-il des étudiants qui ne peuvent pas accéder aux cours en ligne ou qui ne peuvent pas prendre part à l'enseignement pour d'autres raisons, par exemple s'ils ont contracté le COVID-19 ?

R. L'enseignement continu n'est pas nécessairement fourni en ligne ; il peut également être offert en fournissant des supports papier aux enfants et aux familles et / ou en passant par la téléconférence. Si une école utilise des options en ligne, elle devra disposer de solutions alternatives sous forme papier pour les élèves qui n'ont pas accès au Wi-Fi ou à un équipement informatique. Nous souhaitons que les écoles fassent de leur mieux pour impliquer chaque élève et qu'elles soient aussi flexibles que possible en prenant en compte les circonstances individuelles.

9) L'État proposera-t-il des cours et des programmes préconçus aux districts scolaires ?

R. Non. L'État ne fournira ni programmes ni cours, mais les agences d'éducation de chaque région fourniront d'excellentes ressources pour aider les districts à préparer des leçons ou des dossiers avec le matériel nécessaire.

10) Les districts scolaires pourraient-ils reprendre leur activité et tenir des séances d'été obligatoires ?

R. Cela dépendra des décisions du district scolaire local, selon les circonstances du moment. Le Département de l'éducation de l'Iowa pourra mettre en place des sessions d'enseignement d'été si cela est la décision prise par les districts scolaires.

11) Si un district scolaire a besoin de services d'enseignement continu, cela ne violerait-il pas les lois sur les droits civils pour les élèves qui suivent des Programmes d'éducation individualisés (IEP, Individualized Education Programs) ?

R. Les écoles devront proposer des solutions alternatives, telles que des supports papier, des conférences téléphoniques ou des vidéoconférences, pour les élèves qui ne sont pas en mesure de prendre part à l'enseignement en ligne. Nous voulons que les écoles fassent de leur mieux pour impliquer chaque élève et qu'elles soient aussi souples que possible en tenant compte des circonstances individuelles. En outre, le [Département de l'éducation de l'Iowa](#) et le [Département de l'éducation des États-Unis](#) ont déclaré que l'enseignement continu était compatible avec la protection des droits civils des étudiants handicapés.

12) Comment les districts scolaires peuvent-ils proposer des possibilités d'enseignement continu s'ils ne peuvent pas garantir une équité totale pour tous les élèves ?

R. Des mesures raisonnables à la lumière des preuves et des ressources disponibles, ainsi que des besoins de certains enfants, sont la norme juridique et pratique régissant les programmes ou activités en matière d'éducation. La fiche d'information supplémentaire du Département de l'éducation des États-Unis (21 mars 2020) aborde cette question et, bien qu'elle n'élimine pas l'obligation d'un district scolaire de tenir compte de l'équité pendant cette période, elle stipule que l'accès équitable peut être atteint de nombreuses manières différentes en fonction des besoins des enfants, des parents, des écoles et des communautés.

13) De nombreux étudiants n'ont pas accès à Internet. Si mon district choisit l'enseignement obligatoire, l'écart de réussite ne va-t-il pas s'accroître ?

R. Les écoles ont la possibilité de fournir d'autres moyens d'enseignement, y compris des supports papier qui peuvent être distribués. Qu'un district choisisse l'enseignement facultatif ou obligatoire,

les districts doivent démontrer que tous les efforts sont faits pour atteindre tous les élèves. Le Département de l'Éducation de l'Iowa enquête les écoles pour aider à identifier et à surmonter les obstacles auxquels se heurtent les districts scolaires dans la mise en œuvre de programmes d'enseignement continu.

14) L'enseignement en ligne doit être proposé ! Nos élèves ne disposent pas de cette option. D'autres États l'ont mis en place. Pourquoi pas l'Iowa ?

R. Certains districts ont la capacité d'offrir un enseignement en ligne à tous les étudiants. D'autres ne sont pas aussi bien équipés. C'est pourquoi les districts sont dotés d'une large marge pour la façon dont ils assurent un enseignement continu.

15) Les élèves en fin de lycée pourront-ils quand même obtenir un diplôme d'études secondaires ?

R. Le Gouverneur Kim Reynolds a signé une déclaration en date du 10 avril comprenant une mesure qui suspend les exigences d'obtention du diplôme établies par l'État pour les élèves du niveau secondaire qui sont sur le point d'obtenir leur diplôme ce printemps. Quelle que soit l'option qu'une école utilise pour offrir des possibilités d'enseignement continu aux élèves, cette déclaration permettra aux élèves du secondaire d'obtenir leur diplôme ce printemps même s'ils n'ont pas terminé toutes leurs heures de crédit ou les cours obligatoires (comme les cours sur le Gouvernement des États-Unis ou l'Histoire des États-Unis). Ce programme s'adresse aux étudiants qui auraient obtenu leur diplôme si la crise du COVID-19 n'avait pas eu lieu et il ne s'agit pas d'un laissez-passer gratuit pour l'obtention du diplôme pour les étudiants qui n'auraient pas obtenu leur diplôme si la crise du COVID-19 n'avait pas eu lieu.

16) Que se passe-t-il si un district scolaire a une politique locale avec des exigences supplémentaires pour l'obtention du diplôme d'études secondaires qui va au-delà des exigences de l'État ?

R. Il se peut que les districts scolaires aient besoin de soulever cette question auprès de leurs conseils scolaires locaux et d'apporter des modifications à leurs politiques locales si leur politique d'obtention du diplôme va au-delà des exigences de l'État.

17) Les élèves devraient-ils rattraper leur temps d'enseignement en été ?

R. Si un district choisit de ne pas offrir l'enseignement continu facultatif ou obligatoire, alors oui, il faudrait rattraper les heures d'enseignement à un moment où le contexte de santé publique le permettrait. Cette décision est prise au niveau local.

18) Mon district a choisi d'offrir un enseignement continu facultatif. Comme cela est facultatif, de nombreux étudiants vont prendre du retard. Comment justifiez-vous cela ?

R. Le Département a l'intention de faire en sorte que tous les districts offrent à leurs élèves des possibilités d'éducation rigoureuses et attrayantes de façon à assurer une participation et un enrichissement maximaux. Nous savons que tous les districts souhaitent faire de leur mieux pour leurs étudiants.

19) Si mon école offre des possibilités d'enseignement continu à travers l'option de Services éducatifs obligatoires, peut-elle évaluer les cours à partir du critère validé / échoué ? Je ne veux pas que mes lycéens ratent les opportunités de bourse.

R. La manière de déterminer comment évaluer et offrir des crédits relève d'une décision locale. Cela a toujours été le cas et n'est pas modifié par les mesures de réponse au COVID-19. Les universités Regent de l'Iowa et tous les collèges avec lesquels le Département s'est entretenu sont en train d'accepter les notes validé / échoué ou validé / non validé pour l'admission, sachant qu'il y a eu un dérangement des services éducatifs cette année.

20) Avec l'annulation des sports de printemps, vous avez dit qu'une décision serait prise sur les sports d'été d'ici le 1er juin. Cette décision pourrait-elle être prise plus tôt ?

R. Oui. Si les conditions de santé publique le permettent, nous ferons cette annonce avant le 1^{er} juin. Nous savons que les écoles sont au cœur de leur communauté à bien des égards, y compris les activités parascolaires.

21) Une décision sera-t-elle également prise avant le 1er juin sur d'autres activités parrainées par l'école en plus des sports qui ont normalement lieu l'été ?

R. Oui. Le 1^{er} juin, et plus tôt si les conditions de santé publique le permettent, l'IDPH (Département de la Santé publique de l'Iowa) fournira des informations sur la date à laquelle les écoles pourront mettre en place toutes les activités parrainées par les écoles qui ont habituellement lieu l'été.

22) Les écoles ont été occupées à mettre en place leurs plans d'enseignement continu, et maintenant vous demandez qu'elles préparent et soumettent un Plan de retour à l'enseignement. Comment le Département de l'Éducation aidera-t-il les écoles à le faire ?

R. Nous savons que les éducateurs de l'Iowa partagent un engagement ferme à aider les élèves à rattraper leur retard. Les écoles ont jusqu'au 1^{er} juillet pour soumettre leurs plans de retour à l'enseignement, conformément aux recommandations du Groupe de travail sur l'enseignement continu. Le Département de l'éducation fournira, selon les besoins, des conseils et une assistance technique aux districts scolaires et aux écoles non publiques.

23) Qu'est-ce que les Plans de retour à l'enseignement doivent inclure au minimum, en particulier pour l'année scolaire 2020-21 ?

R. Ce plan devrait également indiquer comment le district scolaire entend répondre aux besoins des apprenants en raison des perturbations de l'enseignement liées au COVID-19. Cela peut inclure des options comme les cours d'été, des activités d'enrichissement ou d'autres instances d'enseignement.

Les plans tiendront également compte des besoins scolaires, sociaux et émotionnels des élèves en matière d'enseignement et de santé mentale et comprendront des considérations relatives à la sécurité et au bien-être du personnel scolaire. Ils devraient également inclure un soutien aux étudiants handicapés, aux étudiants qui apprennent l'anglais, aux étudiants à risque et aux étudiants vivant dans la pauvreté.

Un modèle de présentation des plans, ainsi que des directives détaillées sur ce qui devrait être inclus, seront fournis aux écoles au cours des prochaines semaines.

24) Cela signifie-t-il que les écoles pourraient avoir une année scolaire supérieure à 1 080 heures ou 180 jours d'enseignement en 2020-21 ?

R. Les districts scolaires peuvent déjà dépasser l'exigence minimale de 1 080 heures, par exemple, pour renforcer la flexibilité pour les journées de neige. Ils peuvent aussi choisir de le faire pour ajouter plus de temps d'enseignement.

25) Entre-temps, qu'arrive-t-il si un district scolaire veut modifier son plan d'enseignement continu ?

R. Tout district ou toute école non publique accréditée peut combiner des Opportunités d'enrichissement scolaire facultatives et des Services éducatifs obligatoires pour différents niveaux scolaires de la façon qui répond le mieux aux besoins de leurs élèves. Les districts et les écoles privées sont également invités à commencer par des Opportunités d'enrichissement scolaire facultatives et à passer aux Services éducatifs obligatoires dans un second temps, ou inversement.

26) Les écoles devraient-elles se préparer à l'enseignement en ligne / continu à l'automne ?

R. Il est trop tôt pour dire quelle sera la situation pendant l'automne. Mais en regardant vers l'avenir, nous savons que nous avons besoin d'options solides et captivantes pour que l'enseignement à

distance fasse partie intégrante de notre cadre éducatif. Bien que l'enseignement en présentiel soit très apprécié, il est également important d'aider les élèves à se préparer au monde de plus en plus numérique dans lequel ils vivent.

27) Qu'en est-il des étudiants qui recherchent des possibilités de double crédit ?

R. Étant donné que les cours à double crédit sont en définitive des cours post-secondaires et que l'établissement post-secondaire a le pouvoir de prendre des décisions concernant le fonctionnement du cours, les étudiants qui terminent ces cours gagneront à la fois des crédits d'études secondaires et supérieures. C'est le cas pour les élèves dont les écoles offrent des possibilités d'enseignement continu en option facultative ou obligatoire, ou une combinaison des deux options.

Les étudiants devraient continuer à suivre leurs cours à double crédit, à moins que l'établissement d'enseignement post-secondaire n'établisse des exemptions particulières.

28) Y a-t-il quelque chose que je puisse faire, en tant que parent, pour participer à l'éducation de mon enfant ?

R. Oui ! Nous disposons de ressources par sujet et groupe d'âge, ainsi que de nombreuses possibilités éducatives sur [la page web Ressources pour soutenir l'enseignement pendant la phase de COVID-19](#).